

Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR

**SIEGE SOCIAL : 09 RUE DE PALESTINE CITE DES AFFAIRES KHEIREDDINE
2060 LA GOULETTE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 21 juillet 2026 à 9.30 Heures au siège social de la société sis 09 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entériner sur le retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2025 ;
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2025,
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2025 et approbation des conventions règlementées,
- 4- Approbation des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025,
- 5- Quitus aux administrateurs,
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2025,
- 7- Ratification de la nomination d'un nouvel administrateur,
- 8- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- 9- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres des différents comités,
- 10- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028,
- 11- Information relative à la désignation du Directeur Général de la STAR en tant qu'administrateur au conseil d'administration de la Lyre Immobilière ;
- 12- Pouvoirs en vue des formalités.

Cette convocation annule et remplace celle publiée au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°7631 en date du 15 Juin 2026.

Projet de Résolutions AGO

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR

**SIEGE SOCIAL : 09 RUE DE PALESTINE CITE DES AFFAIRES KHEIREDDINE
2060 LA GOULETTE**

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR publie ci-dessous le Projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 21 Juillet 2026 qui annule et remplace celui publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°7631 le 15 Juin 2026.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la tenue tardive de l'assemblée statuant sur l'exercice 2025 après le délai réglementaire fixé au 30 juin 2026.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2025, approuve (tels qu'ils ont été présentés) :

- Les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 ;
- Les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat 2025	39 891 011,681
Résultats reportés 2013 et antérieurs	1 040,696
Résultats reportés 2014 et postérieurs	184 999 171,263
Total	224 891 223,640
Réserves pour Fonds Social	1 000 000,000
Dividendes prélevés sur les résultats reportés 2014 et postérieurs	25 930 007,779
Résultats reportés 2013 et antérieurs	1 040,696
Report à nouveau	197 960 175,165
Total report à nouveau 2025	197 961 215,861

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 2,593dinars par action, soit un montant global de 25 930 007,779dinars à prélever sur les résultats reportés postérieurs au 01/01/2014.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 17 août 2026 auprès des intermédiaires en bourse et des détenteurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Mohamed Amine ACHOUR en tant qu'administrateur représentant la présidence du Gouvernement en remplacement de Madame Aida KRAEIM.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de Monsieur Mohamed Amine ACHOUR en qualité d'administrateur représentant l'Etat Tunisien pour la durée restante du mandat de son prédécesseur soit l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025, et ce sous réserve de validation de leurs nominations par le Comité Général des Assurances conformément au code des assurances.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028 :

- Membres désignés représentant l'Etat Tunisien et Entreprises Publiques

- * Monsieur Adnene GALLAS
- * Madame Ibtissem BEN ALGIA
- * Monsieur Mohamed Amine ACHOUR
- * Monsieur Rachid BATITA

- Membres représentant Groupama Holding Filiales et Participations :

- * Madame Catherine GRANGER
- * Madame Yvette BAUDRON
- * Monsieur Habib KARAOULI
- * Monsieur Vincent FALANTIN

- Membre représentant les privés :

- * Monsieur Ezzeddine EL KADHI

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 10 000 dinars le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration en rémunération de leurs activités pendant l'exercice 2025. Le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit, du comité financier de pilotage, du comité de gestion des risques et du comité de nominations et de rémunérations.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 24 000 dinars le montant brut annuel des jetons de présence à allouer au président du comité technique de réflexion stratégique de son activité pendant l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet « ECC MAZARS » représenté par Monsieur Mohamed Hedi KAMMOUN comme co-commissaire aux comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances pour un mandat de trois ans 2026, 2027 et 2028 soit une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la désignation de Monsieur Laurent THUILLIER "Directeur Général" en tant qu'administrateur représentant la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances au sein du Conseil d'Administration de société « la Lyre Immobilière ».

Cette résolution est adoptée à

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs à Monsieur le Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à